

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 16 février 2018	N° 2018-83

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 février 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Gestion des déchets et propreté	N° 2018-83

**Contrat pour un engagement responsable des acteurs de la propreté urbaine - Approbation - Décision
- Autorisation**

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil métropolitain a approuvé le 22 décembre dernier le plan métropolitain de propreté urbaine 2018-2020 dans lequel figure l'adoption d'un contrat propreté.

Ce contrat propreté a pour objectif de fédérer toutes les parties prenantes afin de relever le défi de la propreté. En effet, la seule action de Bordeaux Métropole ne peut suffire à améliorer l'état de propreté de l'espace urbain et l'enjeu est la responsabilisation de tous à travers la démarche participative du contrat.

Aussi, une première conférence propreté s'est tenue en septembre 2016 et a recueilli un avis très favorable des participants sur le principe de l'engagement de tous les acteurs dans un contrat. Le temps d'échange et de créativité, initié par cette conférence, a permis de faire émerger des solutions en matière de collecte et de propreté par Bordeaux Métropole, de collecte des déchets des professionnels et en matière de comportements des habitants. Les premières solutions évoquées ont été ensuite travaillées lors de groupes d'échanges entre les services de Bordeaux Métropole et les bailleurs et syndics, les collecteurs privés, les représentants des commerçants.

Le contrat qu'il vous est proposé d'approuver s'adresse donc :

- aux élus des communes de la métropole qui s'engagent à :

Relayer les messages de Bordeaux Métropole

Assurer la remontée d'information vers la Métropole

Intégrer la question de la propreté dans la conception de leurs manifestations publiques

- aux gestionnaires et propriétaires de logements qui s'engagent à :

Doter de moyens et équipements adaptés au maintien d'un haut niveau de propreté dans leurs bâtiments

Informers leurs locataires sur les modalités de propreté et collecte (mieux jeter et moins jeter) et sur le montant du service (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères notamment)

Respecter et faire respecter le règlement de collecte des déchets ménagers

- aux professionnels de la collecte et de la propreté qui s'engagent à :

Mettre en œuvre des actions de sensibilisation
Adapter leur organisation et leurs moyens humains au contexte urbain
Participer à l'évaluation du contrat propreté

- Commerçants, artisans, hôteliers et restaurateurs qui s'engagent à :

Limiter les déchets produits par leurs établissements
Mettre à disposition de leurs clients des équipements de propreté adaptés
Maintenir les abords de leurs établissements dans un bon état de propreté
Souscrire des contrats de collecte des déchets en fonction de leurs besoins réels
Faciliter le travail de collecte des déchets
Utiliser les équipements proposés sur la Métropole

- Aux habitants citoyens qui s'engagent à :

Prendre connaissance des informations sur la propreté mises à leur disposition
Effectuer les « bons gestes » en matière de propreté
Faciliter la collecte des déchets par Bordeaux Métropole
Signaler les situations problématiques
Changer de regard sur la nature en ville

- aux élus et agents de Bordeaux Métropole, qui s'engagent à :

Proposer plus d'équipements pour encourager les gestes de propreté
Renforcer les moyens de nettoyage, partout et pour tous
Expérimenter de nouvelles formes d'organisation pour répondre aux enjeux
Sensibiliser encore plus les citoyens à l'enjeu de propreté
Contrôler et verbaliser les comportements inciviques
Prendre en compte la propreté dans les politiques d'urbanisme

Enfin, ce contrat sera évalué annuellement par Bordeaux Métropole avec l'aide des contributions des signataires afin de l'amender et le compléter régulièrement. L'enquête d'opinion récurrente permettra de mesurer le niveau d'adhésion des habitants aux contrats ainsi que leur taux de satisfaction.

Une seconde conférence sera organisée au printemps pour la signature du contrat.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération du 22 décembre 2017 approuvant le plan métropolitain de propreté

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver un contrat propreté pour la mobilisation de tous les acteurs de la propreté urbaine

DECIDE

Article 1 : d'approuver le contrat propreté tel qu'écrit dans l'annexe au présent rapport

Article 2 : d'autoriser le Président à signer le contrat

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 FÉVRIER 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 FÉVRIER 2018	le Vice-président,
	Monsieur Dominique ALCALA